

ACCÈS DIRECT EN PREMIÈRE ANNÉE DE PHARMACIE ? LA FAUSSE BONNE IDÉE

Par Valentin Masseron,
porte-parole de l'Anepf



ANEPF

Le mercredi 11 décembre a été publié le rapport de la Cour des comptes intitulé «L'accès aux études de santé - Quatre ans après la réforme, une simplification indispensable». Attendu par les acteurs de la santé, ce rapport ambitionnait d'éclaircir les nombreuses problématiques soulevées par la réforme d'accès aux études de santé. En effet, depuis quatre ans, enseignants, doyens, professionnels de santé, parlementaires et fédérations étudiantes, dont l'Anepf, travaillent à trouver des solutions pour garantir une meilleure entrée dans les études de santé. Toutefois, une des propositions avancées par la Cour des comptes, l'expérimentation d'un accès direct en pharmacie et en maïeutique dès la première année, suscite de vives préoccupations.

Depuis la mise en place de la réforme PASS/LAS en 2020, l'entrée dans les études de santé reste une source de débats. Si cette réforme visait à pallier les limites de la PACES, elle a rapidement révélé ses propres lacunes. Parmi elles, le phénomène inquiétant des places vacantes, notamment en pharmacie et en maïeutique.

Cette problématique d'attractivité de la pharmacie n'est pas nouvelle. La pharmacie souffre de préjugés et d'une vision biaisée de la réalité du métier. Seulement 7 % des étudiants estiment avoir été suffisamment informés sur les études pharmaceutiques, et 2,6 % sur la diversité des métiers de la

pharmacie durant leur parcours au lycée. Ces chiffres traduisent un manque de visibilité de la filière et des métiers auprès des lycéens induisant des places vacantes. Bien que ce phénomène tende à diminuer, il reste un enjeu majeur.

Un accès direct : une fausse bonne idée

Pour répondre à ce déficit d'attractivité, la Cour des comptes propose d'expérimenter dans certaines universités, un accès direct en pharmacie, complémentaire aux voies classiques (PASS, LAS, LSPS, passerelles...). Si cette idée peut paraître séduisante, elle comporte des risques importants qui surpassent largement ses bénéfices.

L'accès direct impliquerait une sélection par Parcoursup, un système déjà critiqué pour ses biais favorisant les élèves issus de lycées privilégiés. Cette approche irait à l'encontre de la diversification des profils, pourtant un des objectifs initiaux de la réforme.

Actuellement, la coexistence des voies PASS et LAS est perçue comme complexe par les lycéens et leurs familles. Introduire une énième voie d'accès, même à titre expérimental, viendrait accroître cette confusion et compliquer davantage l'orientation des jeunes.

La réforme actuelle a déjà engendré des disparités de niveau entre les étudiants issus

de PASS et ceux de LAS, perçues par 43 % des étudiants en deuxième année. Ajouter une nouvelle voie d'entrée risquerait d'amplifier ces différences, accentuant les inégalités académiques.

Enfin, 55 % des étudiants en pharmacie déclarent qu'ils n'auraient pas choisi cette filière si la sélection avait eu lieu dès le lycée, avant de la choisir en première année. Ainsi, la première année de santé joue un rôle crucial dans la découverte des différentes professions (médicales, paramédicales et pharmaceutiques) et permet aux étudiants de choisir leur voie en connaissance de cause. Précipiter cette décision risquerait d'augmenter les abandons en cours de formation.

Une évolution de la réforme portée par les étudiants : la licence santé

Face aux problématiques de la réforme, l'Anepf, accompagné des fédérations de santé et de la FAGE, propose une réforme en accord avec les objectifs initiaux de la réforme et les recommandations de la Cour des comptes : une licence santé commune à toutes les filières. Cette voie d'accès unique et commune mettrait l'accent sur des compétences transversales et une orientation réfléchie, plutôt que sur une sélection précoce. Elle offrirait aux étudiants un socle de compétences commun et réduirait les inégalités territoriales et sociales. ■